

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
31/05/2021

Dossier complet le :
31/05/2021

N° d'enregistrement :
2021-0466

1. Intitulé du projet

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'APIT DE LA BAIE DES MULETS SUR LA COMMUNE DU VAUCLIN

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MR ALFRED MARIE-JEANNE

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 5 5 0 7 0 0 0 1 2

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9°b - Ports de pêche	Sur le site de la baie des Mulets, il existe un APIT utilisé par une quinzaine de marins pêcheurs. Afin que ceux ci puissent opérer dans de meilleures conditions, il est nécessaire de le moderniser.
9°d - Équipements légers	Les deux appontements légers existants doivent être reconstruits dans le cadre de ce projet.
11° - Ouvrages destinés à combattre l'érosion	Création d'une digue en enrochements pour maintenir les structures des étals de vente

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Collectivité Territoriale de Martinique a décidé de mettre en place des APIT (Aménagement pour la Pêche d'Intérêt Territorial) car à eux seuls les ports de pêche n'occupent pas l'intégralité de la flotte en Martinique. C'est dans ce contexte que le site de la Baie des Mulets doit être aménagé à la demande des pêcheurs afin d'améliorer leurs conditions de travail, les aménagements prévus sont les suivants :

- démolition des abris en mauvais état,
- construction d'une cale de halage,
- déconstruction et reconstruction des deux appontements légers,
- construction d'étals de vente,
- d'une halle de ramendage,
- de dix boxes abris pêcheurs,
- et d'un bloc douches et sanitaires à destination des marins pêcheurs du site.

4.2 Objectifs du projet

Les deux objectifs principaux de ce projet sont :

- l'amélioration des conditions de travail des marins pêcheurs du site de l'APIT de la Baie des Mulets, en structurant le port dans un espace,
- la sécurisation et la pérennisation de ce secteur de pêche en favorisant son attractivité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à réaliser une digue en enrochement, une cale de halage, à démolir et reconstruire les deux appontements légers existants et en mauvais état ainsi que les aménagements terrestres nécessaires au fonctionnement du site : abris pêcheurs, étals de vente, halle de ramendage et bloc douches et sanitaires.

1. Pour les travaux en mer :

- démolition et reconstruction des deux appontements existants
- ponton Est de 18m de long par 3 m de large
- ponton ouest de 30m par 5m avec rangements intégrés de 2m de large pour les filets de pêche

2. Pour les travaux terrestres :

- La création d'une digue entre la halle de ramendage et la mer induit la mise en œuvre de blocs en enrochements foncés de 50 cm dans le sol. La digue qui s'étend sur un linéaire de 80m est surmontée d'une coiffe en béton de 20 cm d'épaisseur.
- Le projet comprend la création d'une voirie béton de 3,50 m de large. Cette voie se raccorde à la voirie existante avec une pente de 20%. Des cheminements piétons seront également réalisés et clairement repérés.
- Une filière d'assainissement autonome écologique avec filtration à coco est prévue pour traiter les effluents du bloc sanitaire.
- Un réseau d'eau potable sera mis en place pour desservir les bornes d'alimentation des étals et les sanitaires, le raccordement se fera sur une canalisation existante en diamètre 125 de la rue du flamboyant
- La distribution de l'électricité se fera au niveau des sanitaires, des bornes d'alimentation, pour les étals et les abris. Le raccordement se fera sur un réseau BT aérien situé rue du flamboyant. Un éclairage public sera mis en place pour éclairer la voirie et le trottoir
- une cale de halage, des étals de vente, une halle de ramendage, dix locaux d'abris pour les pêcheurs, un bloc douches et sanitaires

Un plan des aménagements en plan et en coupe est présenté en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la cale de mise à l'eau sera fréquentée exclusivement par des petites embarcations légères.

Les appontements ne serviront qu'aux marins pêcheurs et aux activités de pesca tourisme.

Les abris pêcheurs à usage exclusif des marins pêcheurs leur permettront de stocker leur matériel de pêche.

Les étals de vente permettront la vente des produits de la pêche directement sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (APIT et appontements) a été transmise aux services concernés et est en cours d'instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet sera implanté en totalité sur la parcelle cadastrale n°2118 section D, Baie des Mulets sur la commune du Vauclin sur une superficie de 367,8 m2	367,8 m2
Ponton Est (Longueur * Largeur en ml)	18 * 3 (ml) soit 54 m2
Ponton Ouest (Longueur * Largeur en ml)	30 * 5 (ml) soit 150 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

APIT de la Baie des Mulets
Commune du Vauclin
Parcelle D 2218

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6° 0' 50' 49" 772 Lat. 14° 34' 10" 182

Point d'arrivée :

Long. 6° 0' 50' 51" 665 Lat. 14° 34' 11" 338

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Sur le site de l'APIT de la Baie des Mulets, il y a actuellement une quinzaine de marins pêcheurs disposant d'abris en tôles, trois d'entre eux ont un abri en dur, il existe également deux vieux pontons en bois en mauvais état. Quelques uns des marins pêcheurs ont une AOT pour leur abri, mais ils sont en minorité.

L'assemblée Plénière de Martinique en sa séance du 28 novembre 2017 a approuvé la création d'un Aménagement de Pêche d'Intérêt Territorial sur le site de la Baie des Mulets par délibération n°17-450-1.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune du Vauclin, Baie des Mulets
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional de la Martinique
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Vauclin prescrit le 12/02/2001 et approuvé le 06/02/2004
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anciens abris pêcheurs à démolir et à évacuer
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone concernée par le projet est classée en jaune d'après le PPRN avec comme aléas, un risque fort de séisme, de tsunami et de submersion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant les phases de démolition et d'évacuation de matériaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucun point environnemental particulièrement sensible n'apparaît au niveau de ce projet

Ainsi, il apparaît que ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale complémentaire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à FORT DE FRANCE

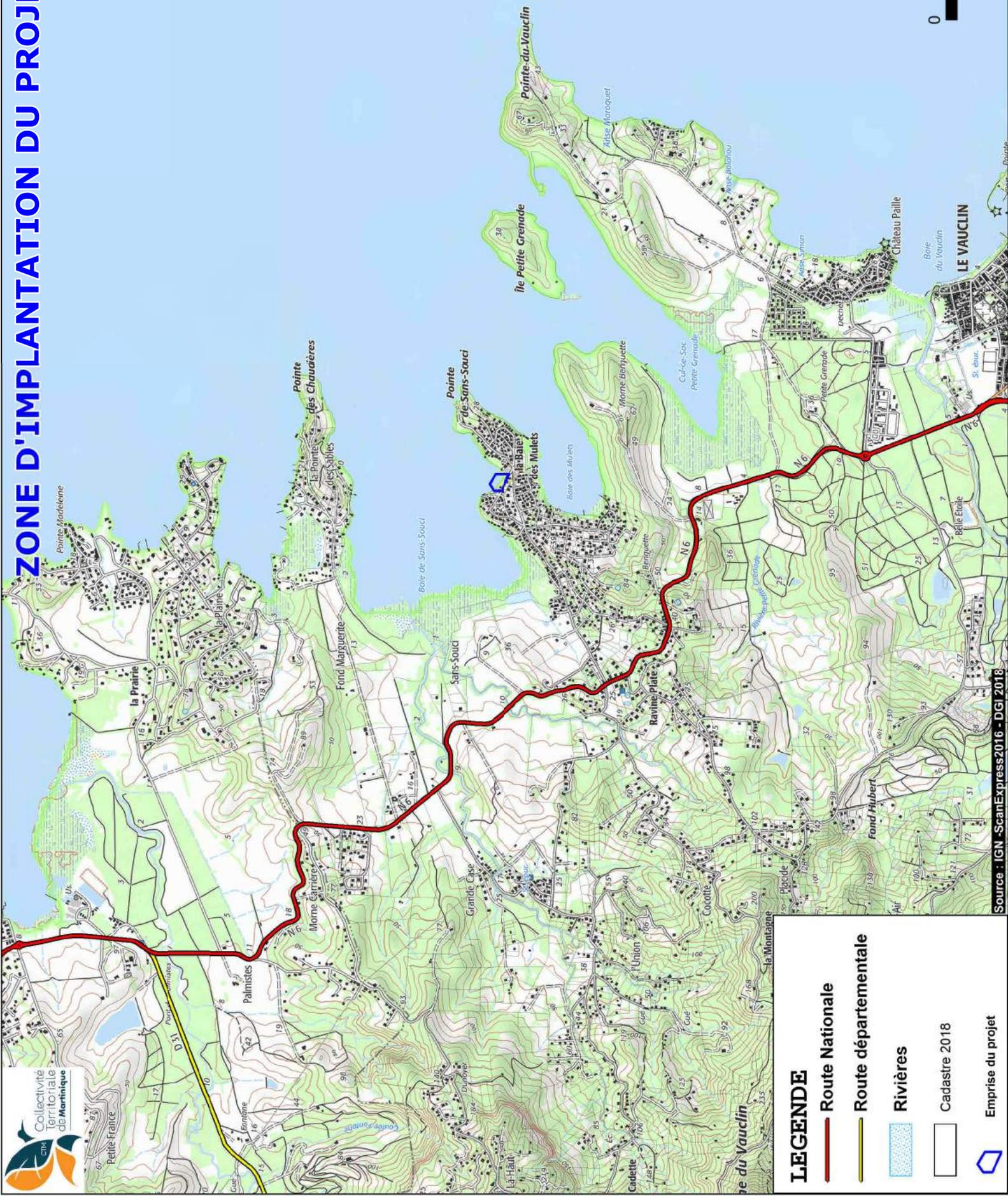
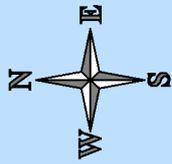
le, 05/03/2021

Signature

Signé par : Daniel MARIE-SAINTE
Date : 04/05/2021
Qualité : Représentant de l'Acheteur Public

Pour le Président du Conseil Exécutif de la
Collectivité Territoriale de Martinique
Le Conseiller Exécutif





LEGENDE

-  Route Nationale
-  Route départementale
-  Rivières
-  Cadastre 2018
-  Emprise du projet



kilomètres
Échelle : 1:25 000

ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



0 0,05
kilomètres

Échelle : 1/1 556

ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



n° d'affaire
C54-2019

**COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE**

VILLE DU VAUCLIN

Maître d'ouvrage
**Collectivité Territoriale
de Martinique**



Plans

01

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'APIT
DE LA BAIE DES MULETS**

Baie des Mulets - 97280 le Vauclin

**PERMIS DE
CONSTRUIRE**



Fait le

Mai 2021

Conception

G.B

Format

A3

-PC1 (plans de Situation)
-PC2 (Plans de Masse)
-PC3a à PC3d (Coupes)
-PC4 (Notice)

-PC5a à PC5j (Façades/Toitures)
-PC6 (Intégration dans le site)
-PC7 (Photos de près)
-PC8 (Photos de loin)

Maîtrise d'oeuvre



IAS
Centre d'affaire BETERBAT
Place d'Armes
92 232 Le Lamentin
Tel: 0596 74 49 95
SIRET: 531 667 939 00015
APE: 7490A



VIALIS
Centre d'affaire de Colin
ZAC de Colin-Lot N°02
92 170 Petit-Bourg
Tel: 0590 25 21 33
SIRET: 488 926 007 000 29
APE: 7112 B



BV ARCHITECTURE
ZAC La Laugier, Immeuble Z'Épiss 3
97 215 Rivière Salée
Tel: 0596 68 02 54
E-mail: contact@bv-architecture.com
SIRET: 797 660 099 00012
APE: 7111Z

Maître d'ouvrage



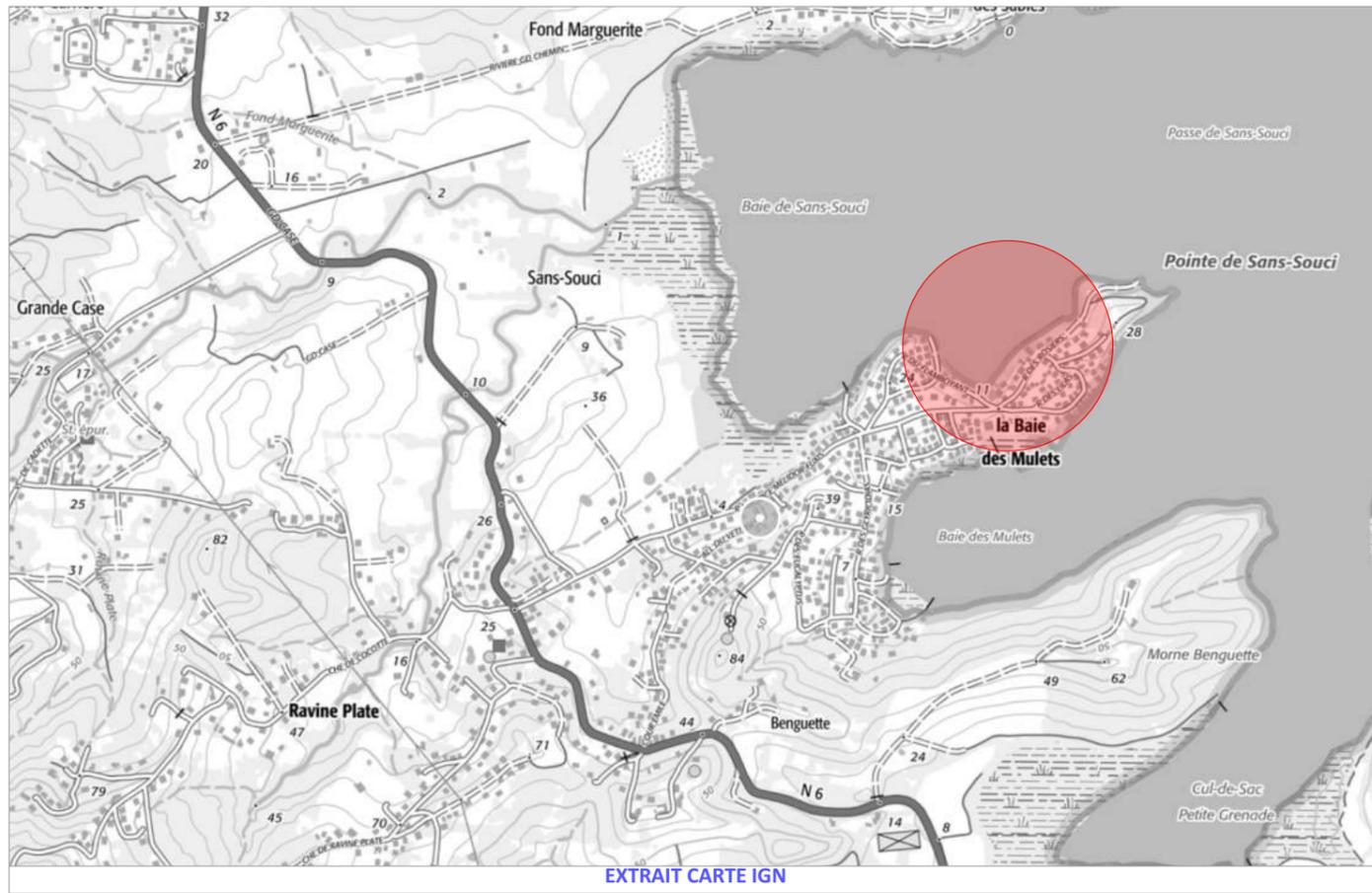
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Adresse :
Rue Gaston Defferre
Cluny CS 30137
97201 FORT-DE-FRANCE
CEDEX

Tel: 0596 59 63 00

E-mail : courrier@collectivitedemartinique.mq



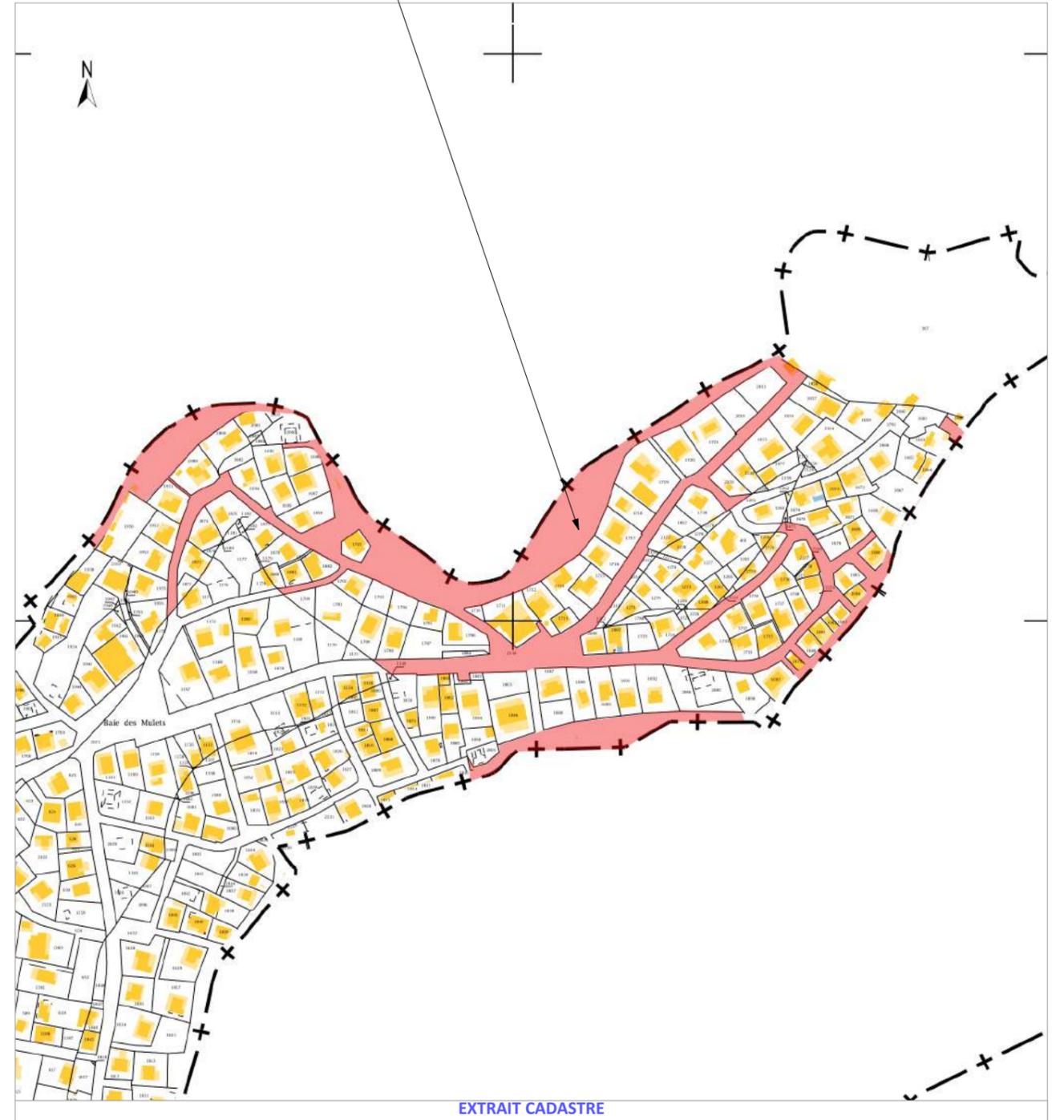


EXTRAIT CARTE IGN

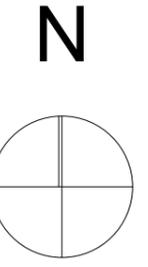


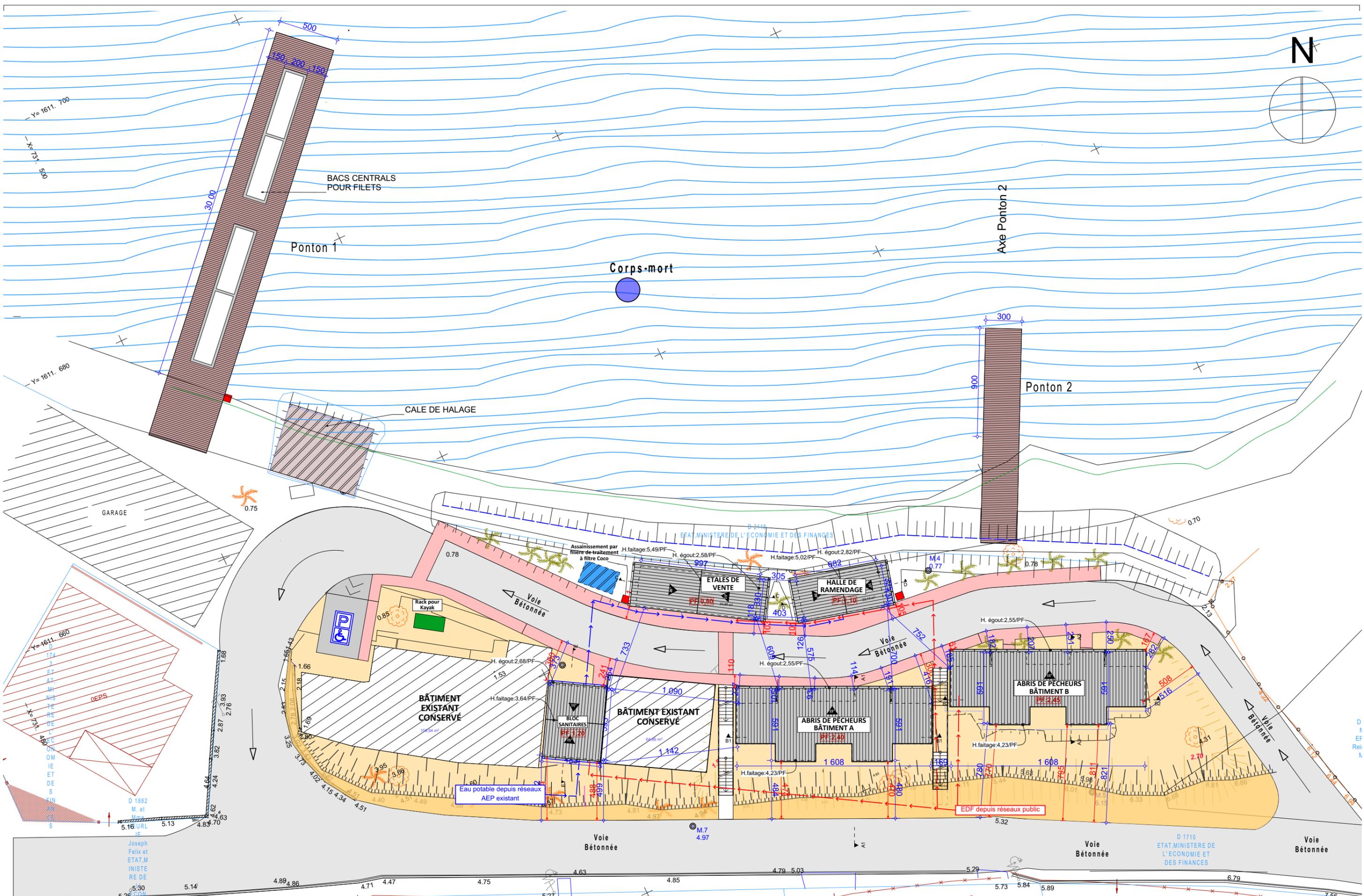
PHOTO AÉRIENNE

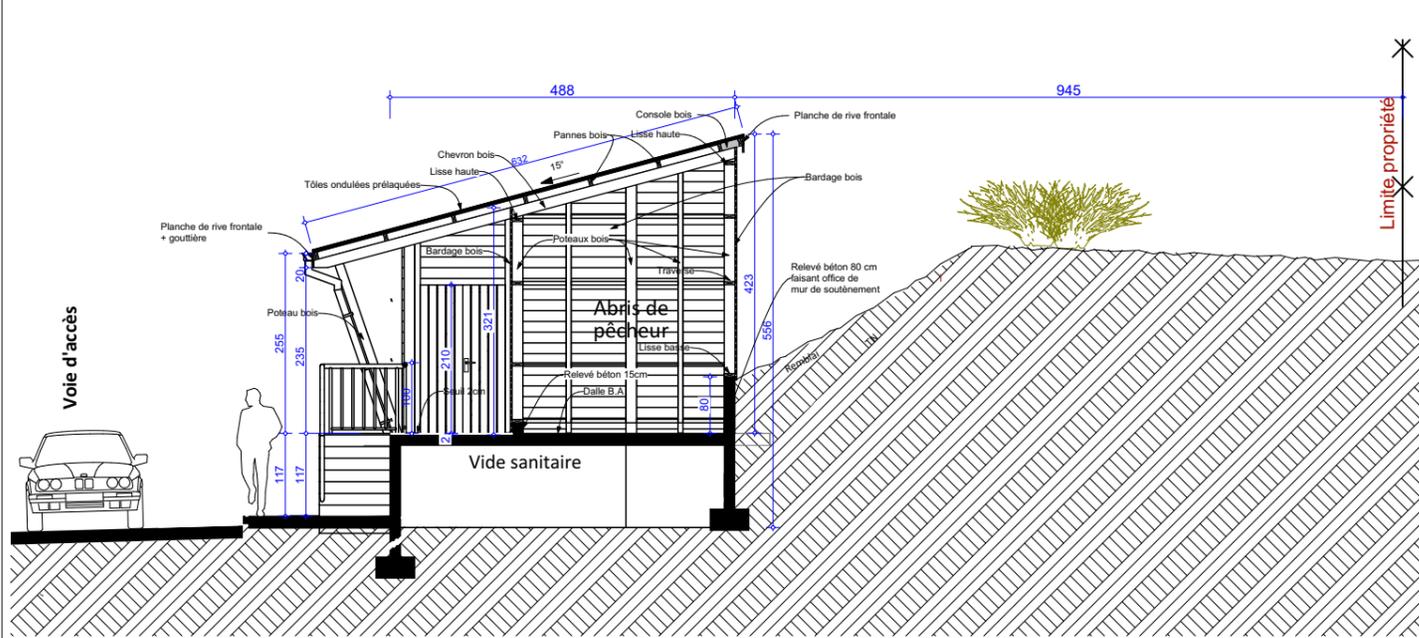
Parcelle D 2118
Baie des Mulets
97280 Le Vauclin



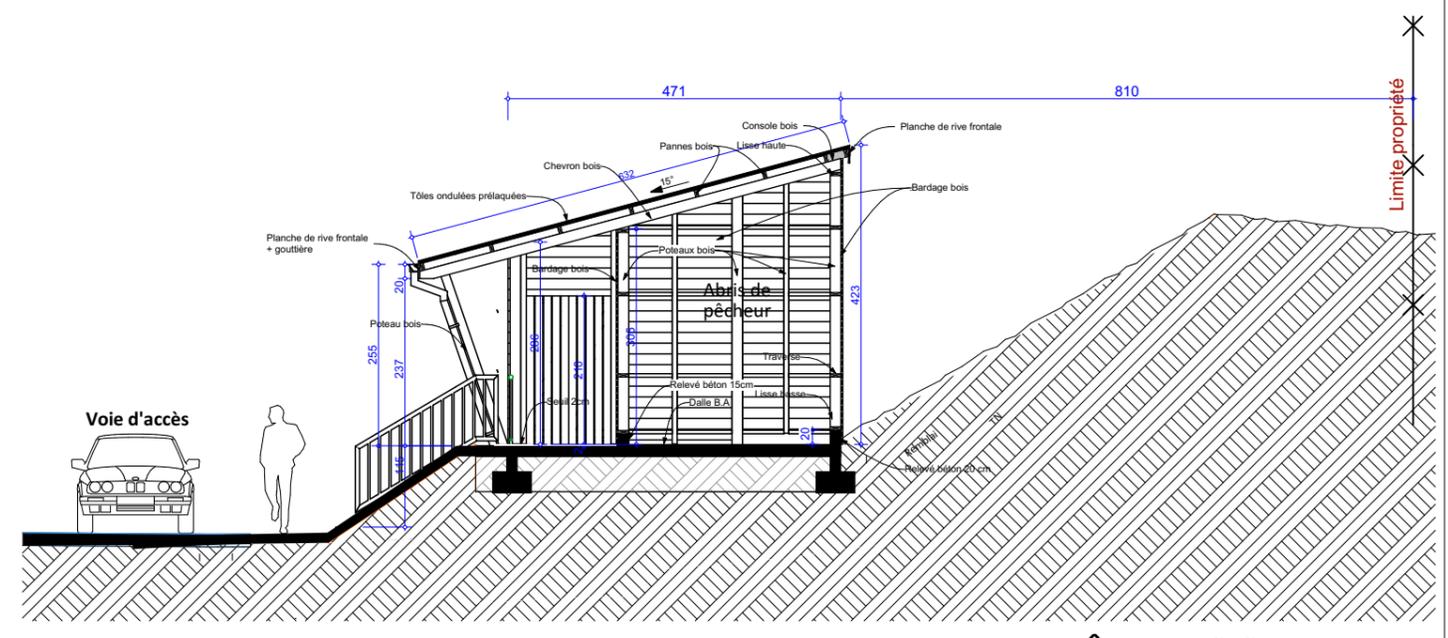
EXTRAIT CADASTRE



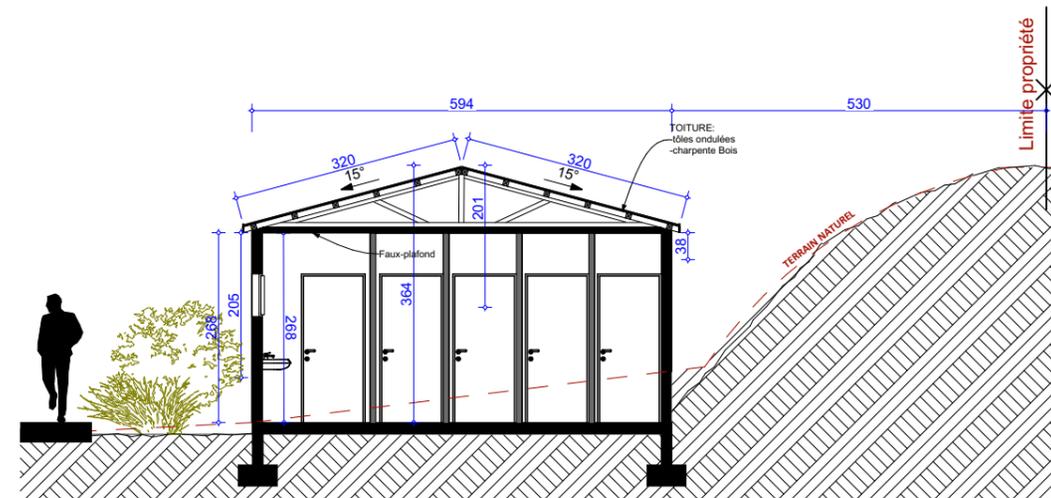




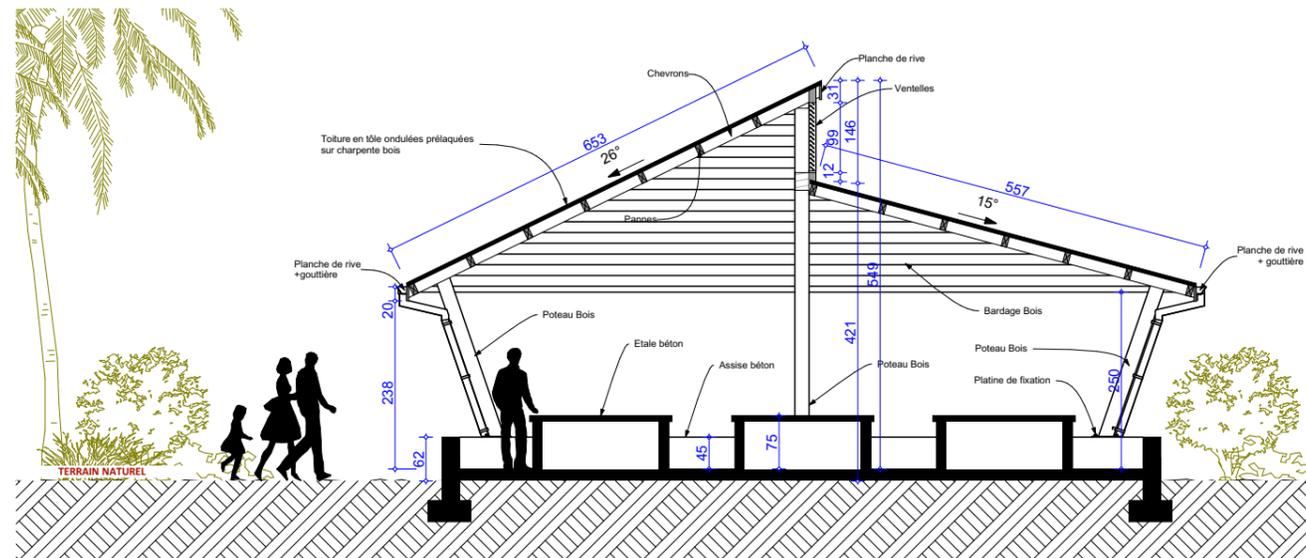
BÂTIMENT "A" - COUPE A1



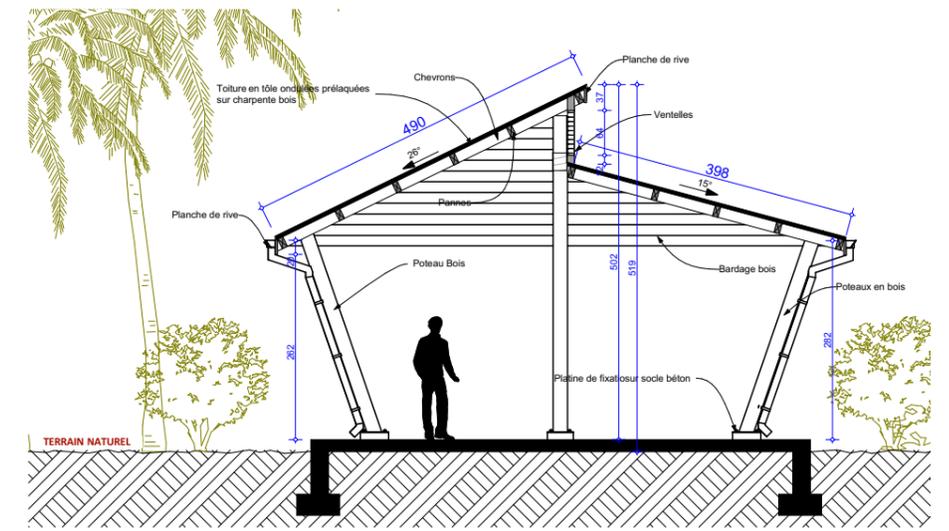
BÂTIMENT "B" - COUPE A2



BLOC SANITAIRES - COUPE E



ETALE DE VENTE - COUPE C



HALLE DE RAM

HALLE DE RAMENDAGE - COUPE D

NOTICE DESCRIPTIVE

Le projet est située au niveau de la Baie des Mulets dans la commune du Vauclin dans un secteur à population dense et classé en zone jaune d'après le PPRN avec comme aléas, un risque fort de Séisme, de tsunami et de submersion.

Le site est entouré de parcelle appartenant essentiellement à des marins-pêcheurs. La parcelle (D 2118) retenue pour la réalisation de l'aménagement est actuellement aménagée de bâtis vétustes et d'abris en dur utilisés par les pêcheurs, qui pour certain ont également une activité touristique (départ ballade en mer)

En effet, le site compte environ une quinzaine de marins pêcheurs (source CTM) disposant d'abris en tôles ou en dur, ainsi que des équipements maritimes vieillissant (pontons en bois). Il n'y a pas de blocs sanitaires permettant aux marins pêcheurs d'opérer dans de bonnes conditions.

Ces derniers ont donc émis le souhait de disposer d'équipements plus fonctionnels, d'où le projet en objet mené par la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) qui a été sollicité par la mairie du Vauclin qui souhaite classer le site en APIT (Aménagements d'Intérêt Territorial).

L'objectif principal de ce projet est de structurer le site dans un espace, de sauvegarder ce secteur de pêche, de favoriser son attractivité en y facilitant les conditions de travail des marins pêcheurs.

L'entrée du site se fait par une chaussée en béton d'environ 3,5m avec une pente en long de près de 30%, la sortie par une chaussée avec une pente en long de 20%. Entre les deux la voie est revêtue en stabilisé et présente un profil peu pentu (entre 1 et 2%).

Le Projet

L'aspect architectural du projet ainsi que son orientation sur le terrain sont définis en regard des constructions environnantes et de manière à respecter et à s'intégrer à cet environnement bâti ainsi qu'au paysage principalement marin.

Le parti pris architectural reprend les codes de l'architecture traditionnelle avec une touche de modernité. Le projet est rythmé par des jeux de pleins et de vides (terrasses communes) qui permettent de marquer les accès aux abris de pêcheurs, chacun conservant son entrée propre.

Les couleurs proposées (blanc et bleu) ont été pensées dans la continuité des bâtiments existants conservés.

Ainsi réalisé, l'aménagement s'inscrit en continuité par rapport aux bâtis existant, leur environnement et leur aspect architectural. La volumétrie choisie, les matériaux (béton pour les soubassements, bois pour les murs porteurs, tôle de couleur rouge pour les toitures), les couleurs retenues, s'inséreront au mieux dans le paysage de la Baie des Mulets.

Les Voiries

Le projet comprend la création d'une voirie béton de 3.50 m de large. Cette voie se raccorde à la voirie existante avec une pente en long très accentuée au niveau des raccordements sur la rue Du Flamboyant . Les rayons de girations pris en compte sont compris entre 7 et 9 mètres avec une remorque de 12 mètres. Les cheminements piétons clairement repérés permettent une gestion aisée des flux des visiteurs. Ces cheminements répartis de part et d'autre de la voie de circulation sont complétés par 2 escaliers reliant directement la voie de circulation haute aux étals de vente. Ces lieux de vente sont ainsi facilement repérables et leur accès favorisé.

Un stationnement pour les personnes à mobilité réduite permet un accès direct vers les équipements.

Assainissement

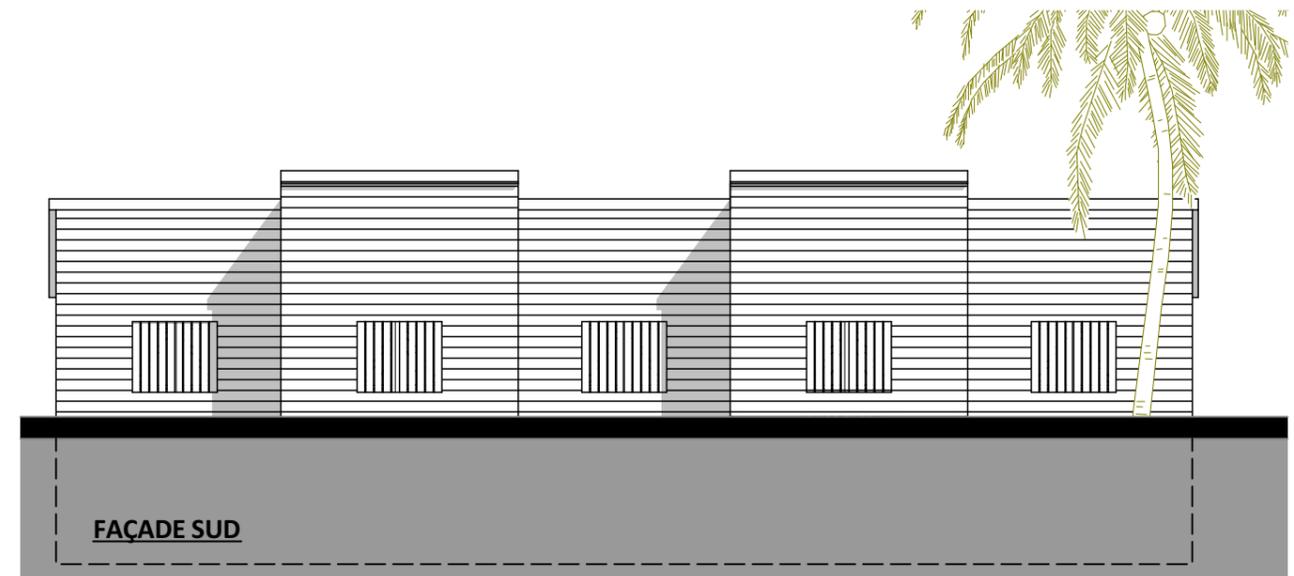
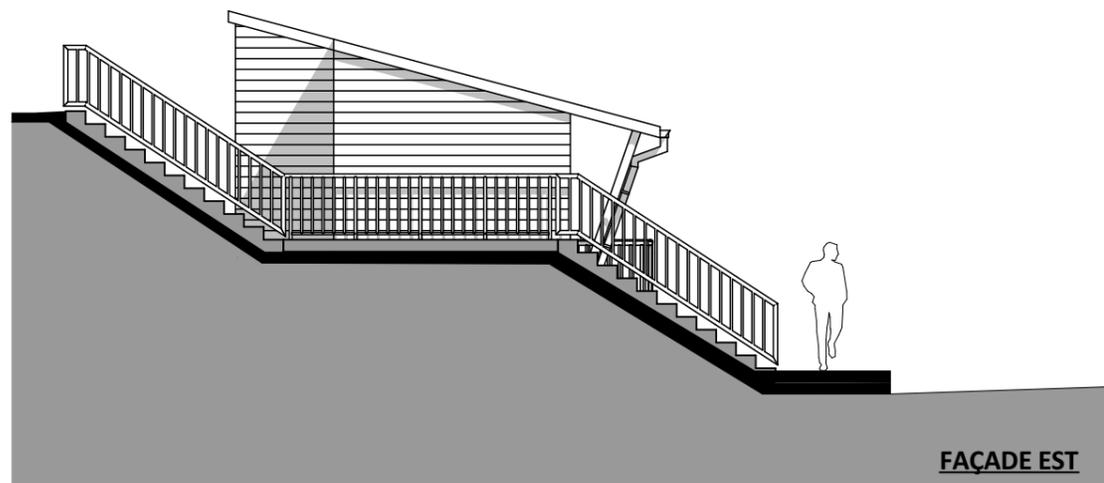
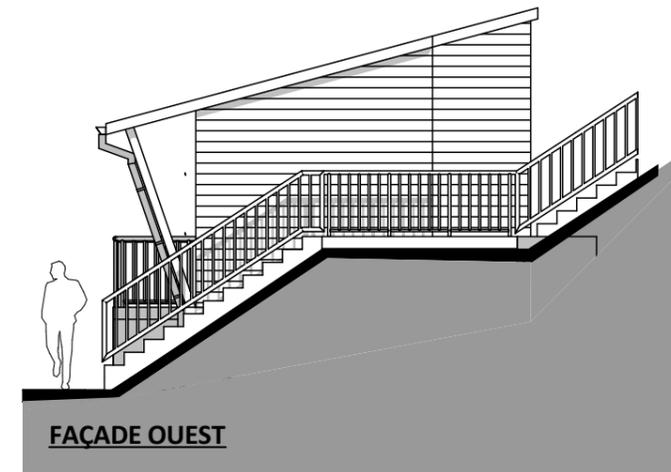
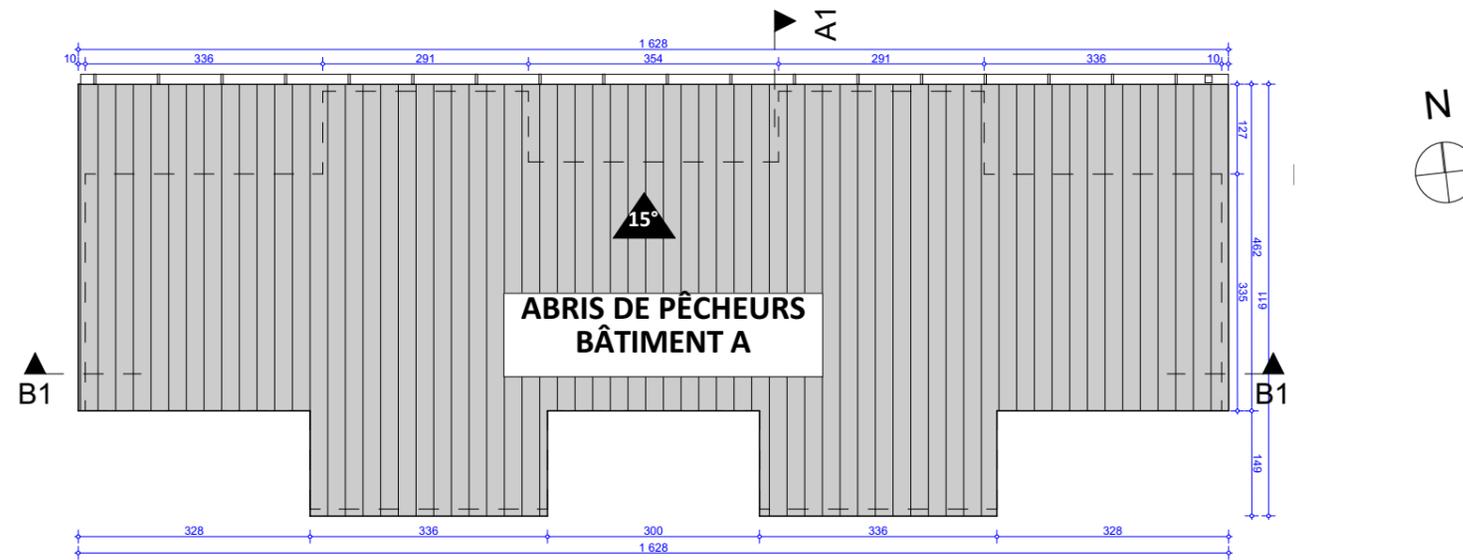
Un assainissement autonome compact sera prévu pour traiter les effluents du bloc sanitaire ainsi que des eaux de lavage des étals de poissons.

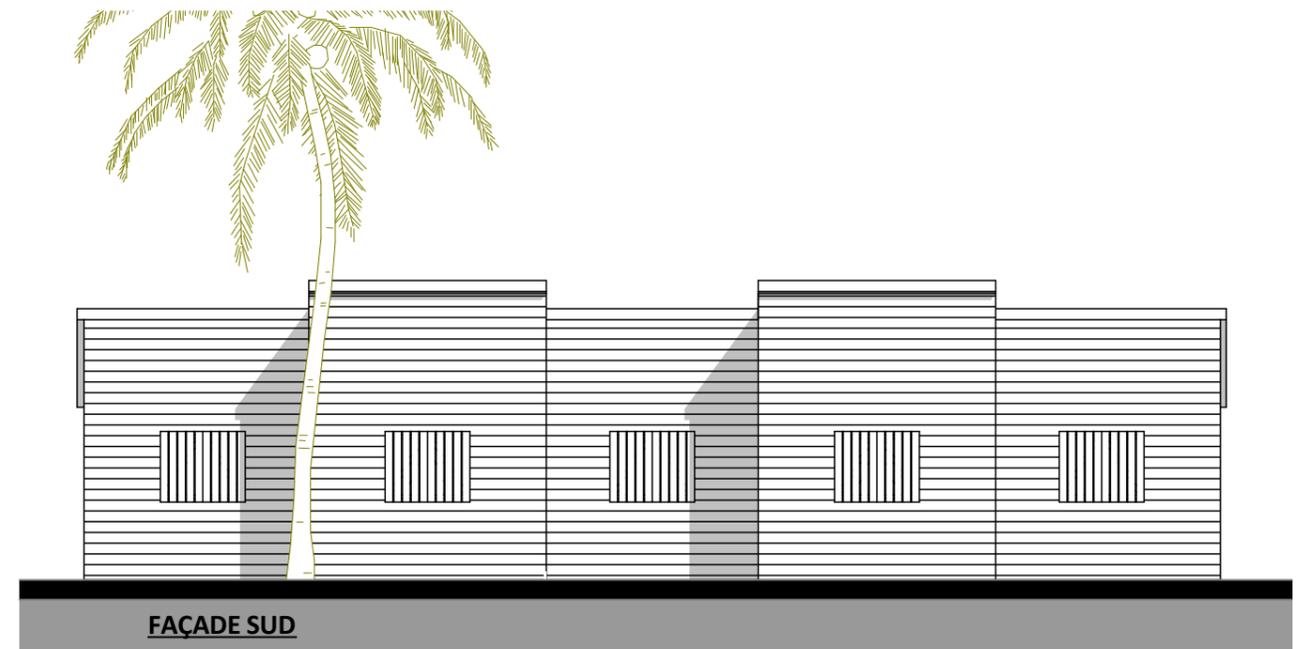
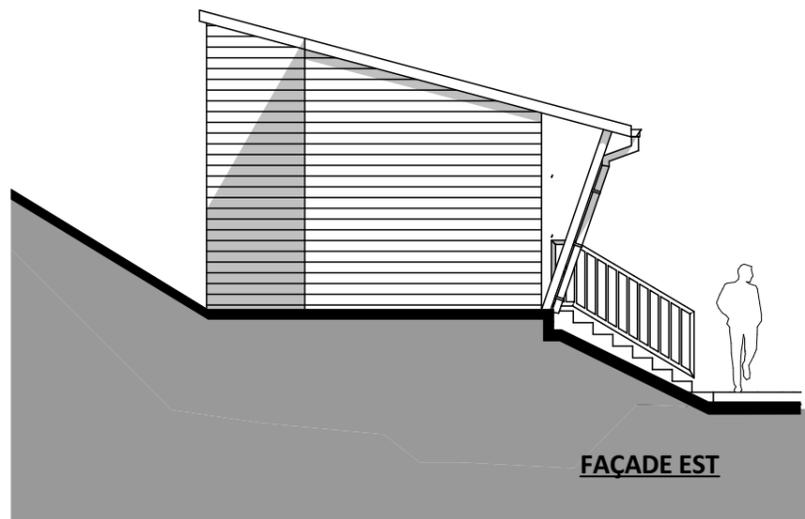
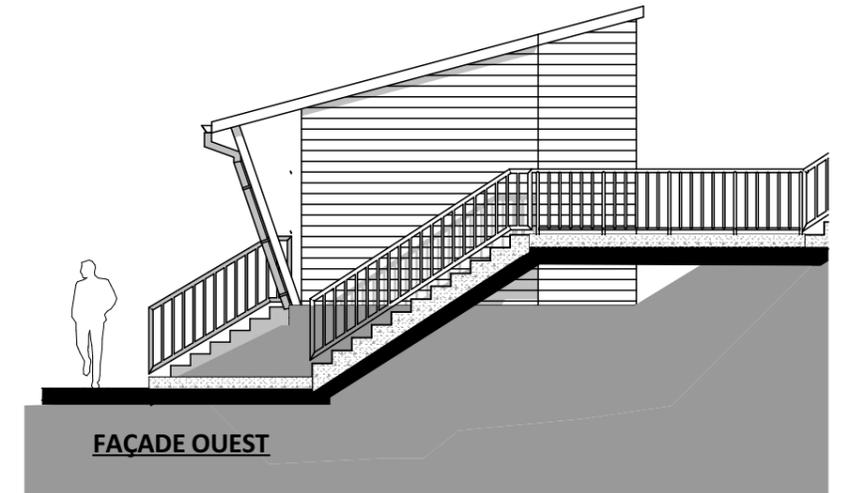
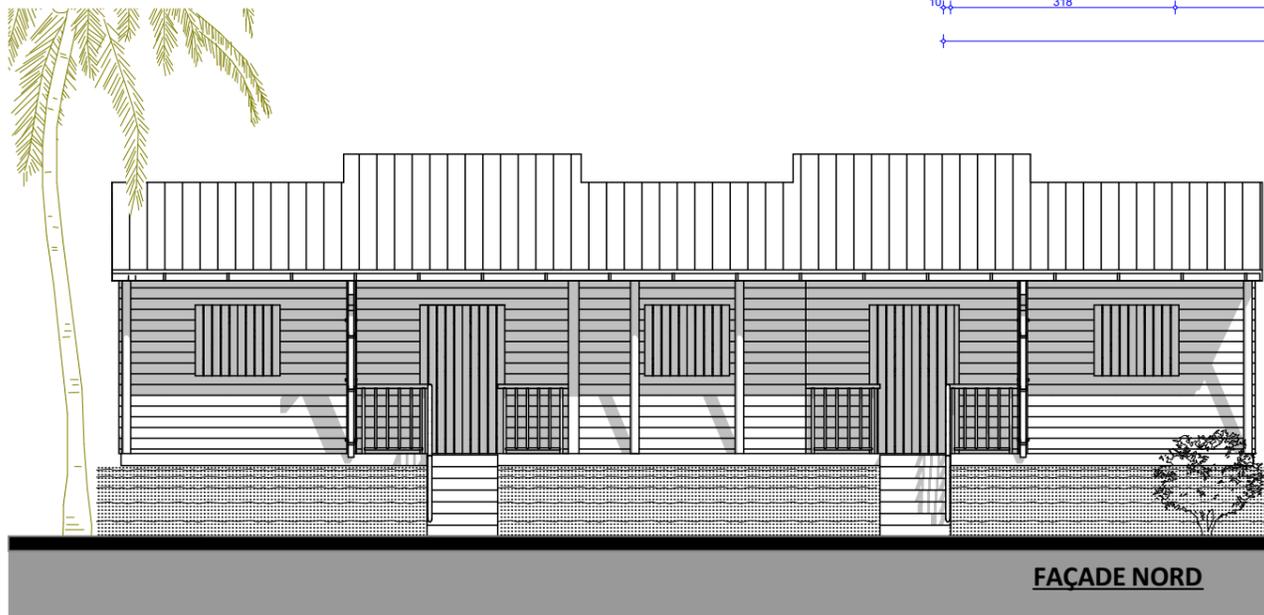
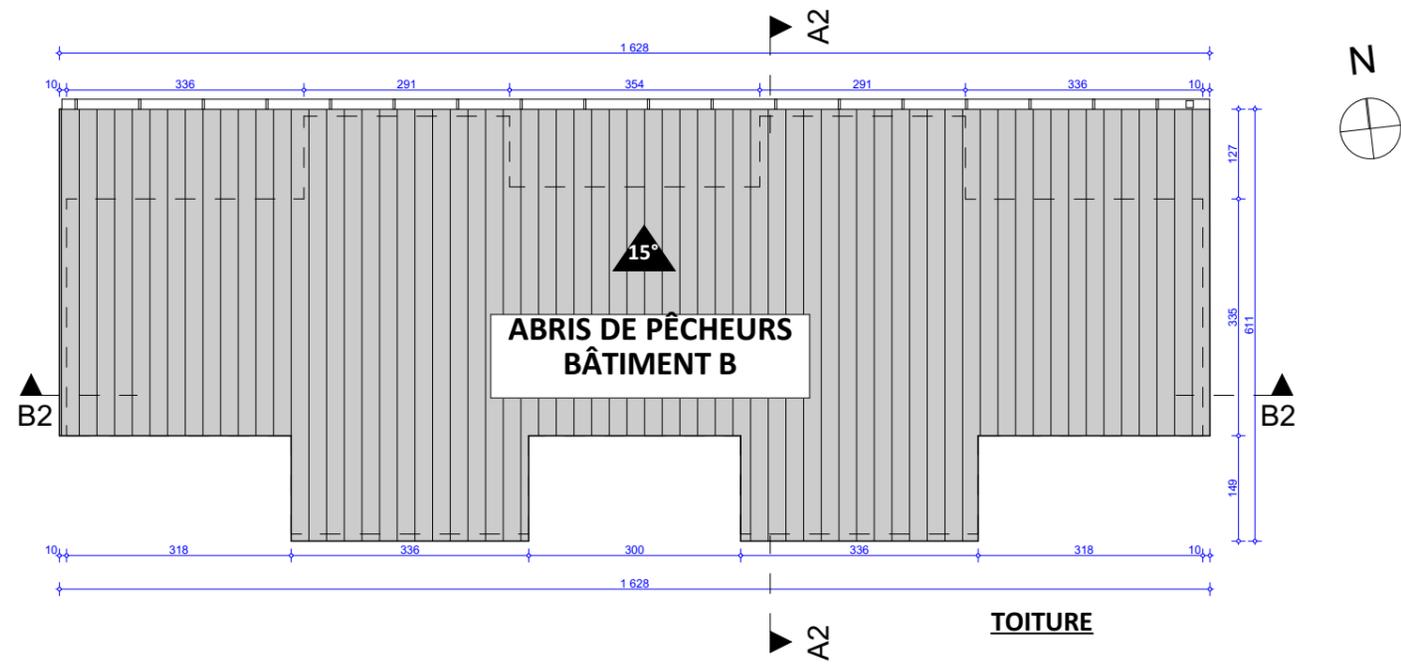
Eclairage public

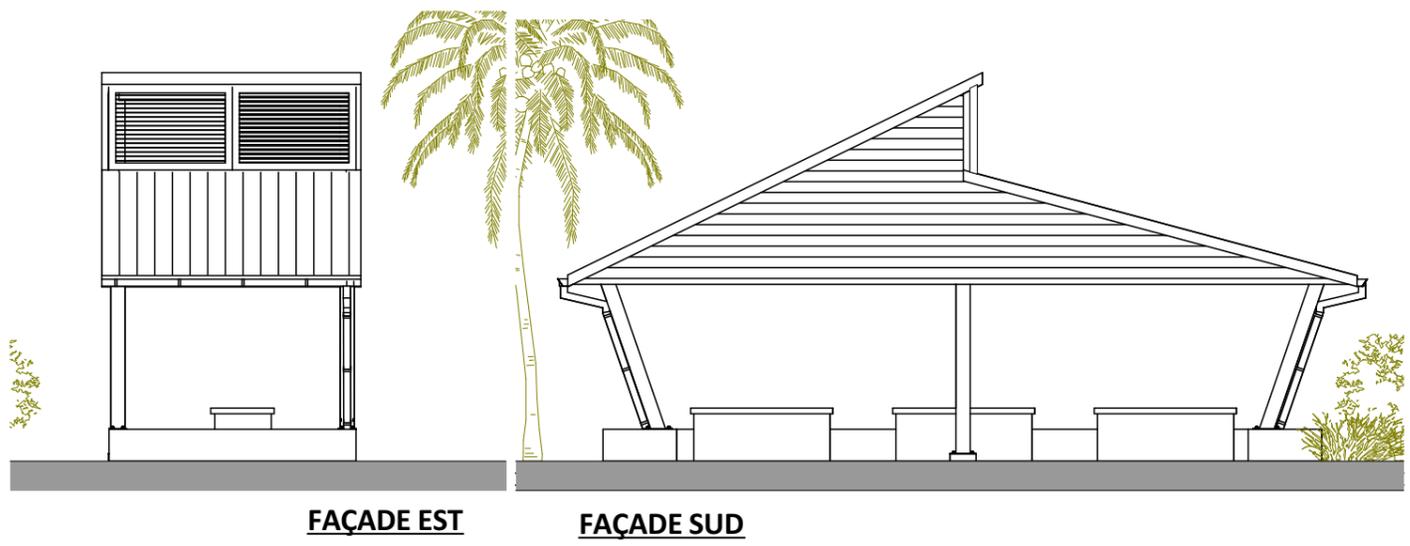
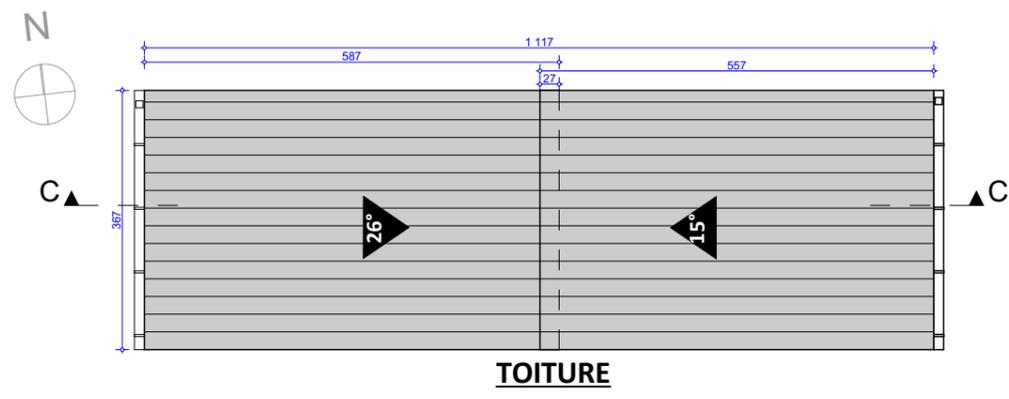
L'éclairage public sera alimenté par une armoire de commande sur la rue du Flamboyant et des candélabres seront prévus pour éclairer la voirie et le trottoir Sud.

Bâtiments du projet

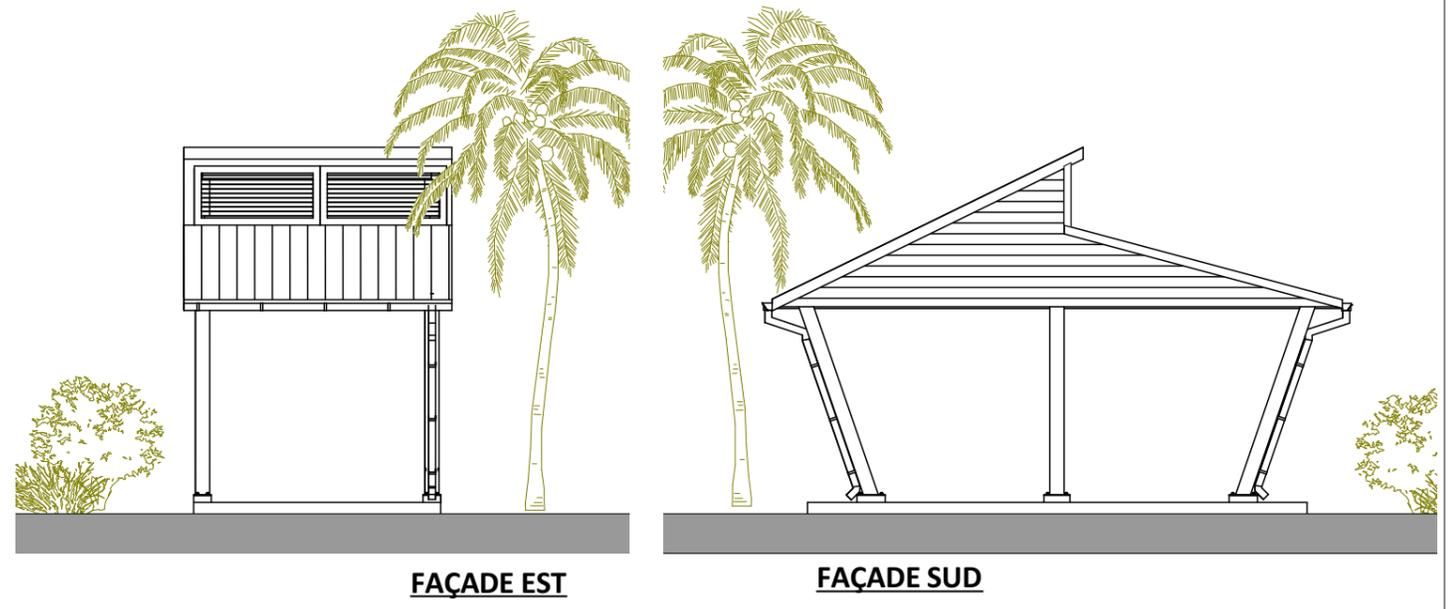
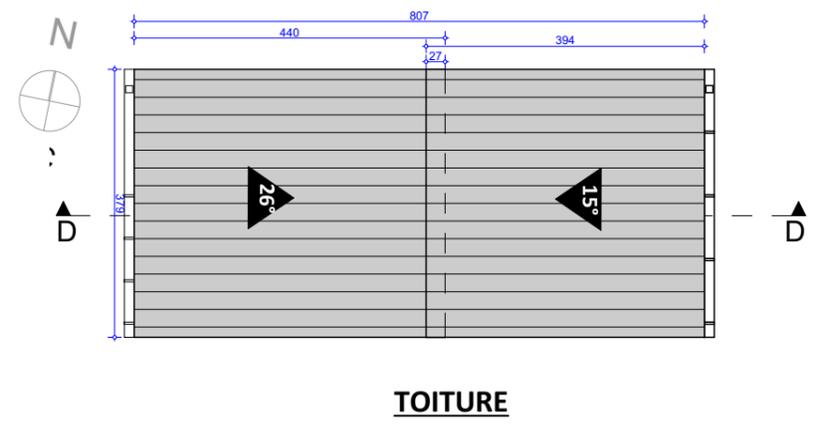
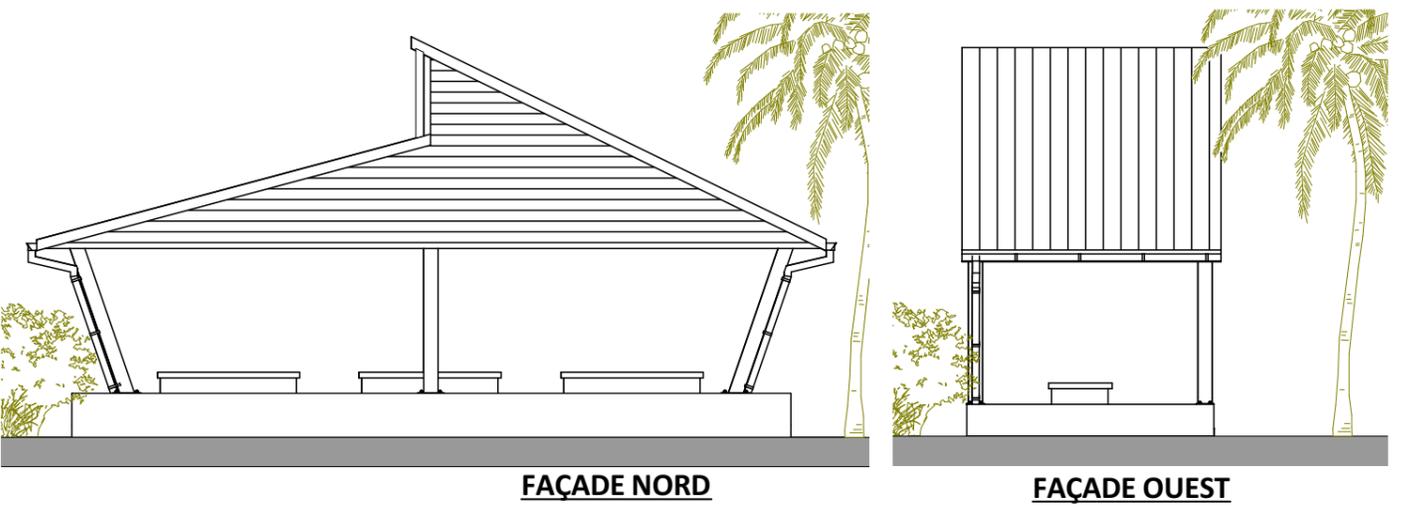
- Une cale de halage pour les opérations de mise à l'eau et de sortie des bateaux.
- Deux pontons
- Trois étals de ventes disposées sous un abri
- Une halle de ramendage d'une superficie de 23m2 destinée à réparer les filets.
- Dix locaux d'abris pour les pêcheurs d'une superficie de 11,40m2 créés dans la continuité des abris existants. Associés 2 à 2 ou 3 par 3, ils partagent des terrasses communes. Surélevés d'environ 1m, ils sont directement accessibles depuis l'espace piéton.
- Un bloc douches et sanitaires avec des espaces séparés pour les femmes et les hommes. Un sanitaire pour les personnes à mobilité réduite est également intégré à ce bloc.



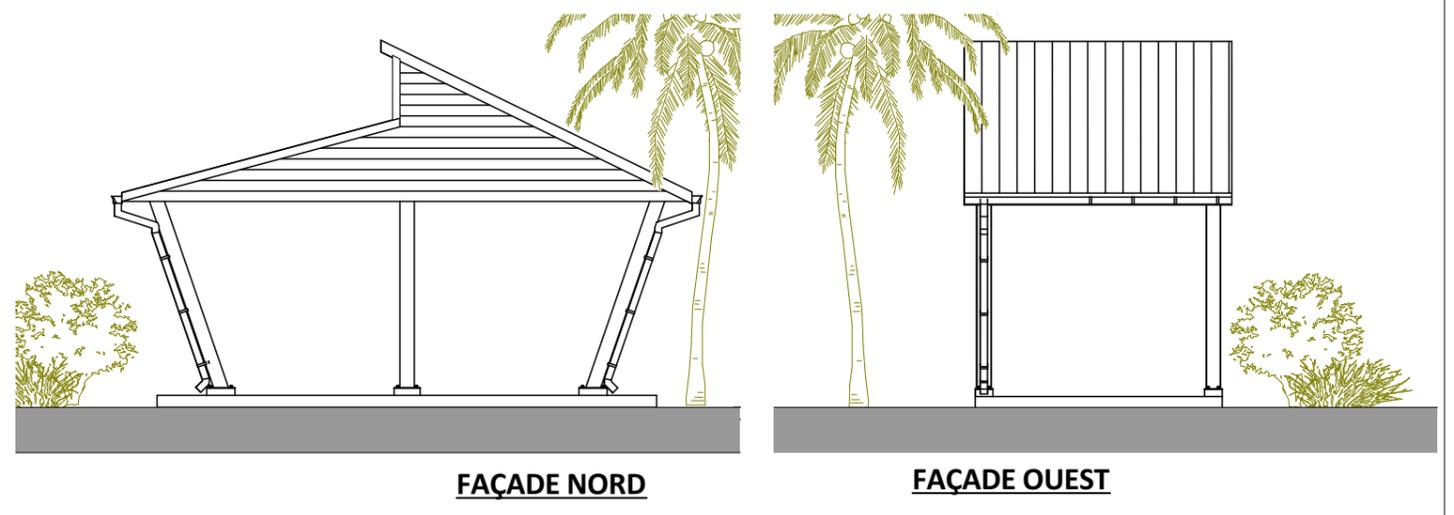


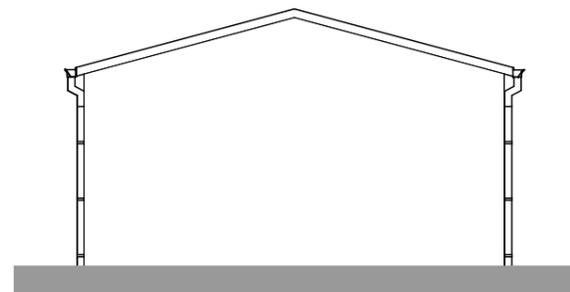
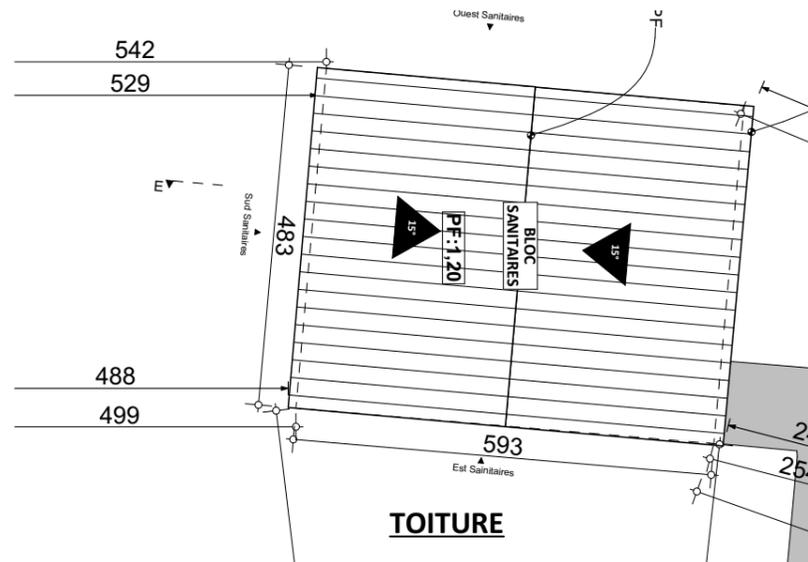


ETALES DE VENTE

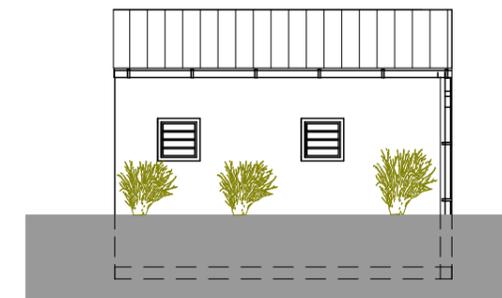


HALL DE RAMENDAGE

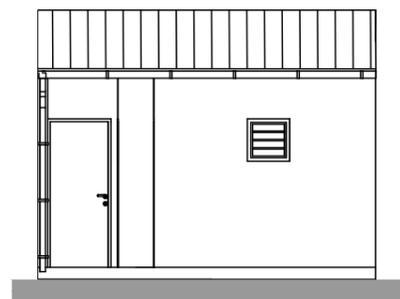




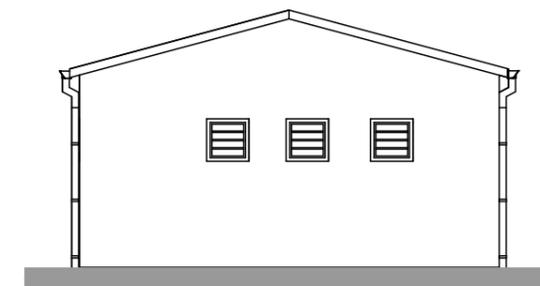
FAÇADE EST



FAÇADE SUD

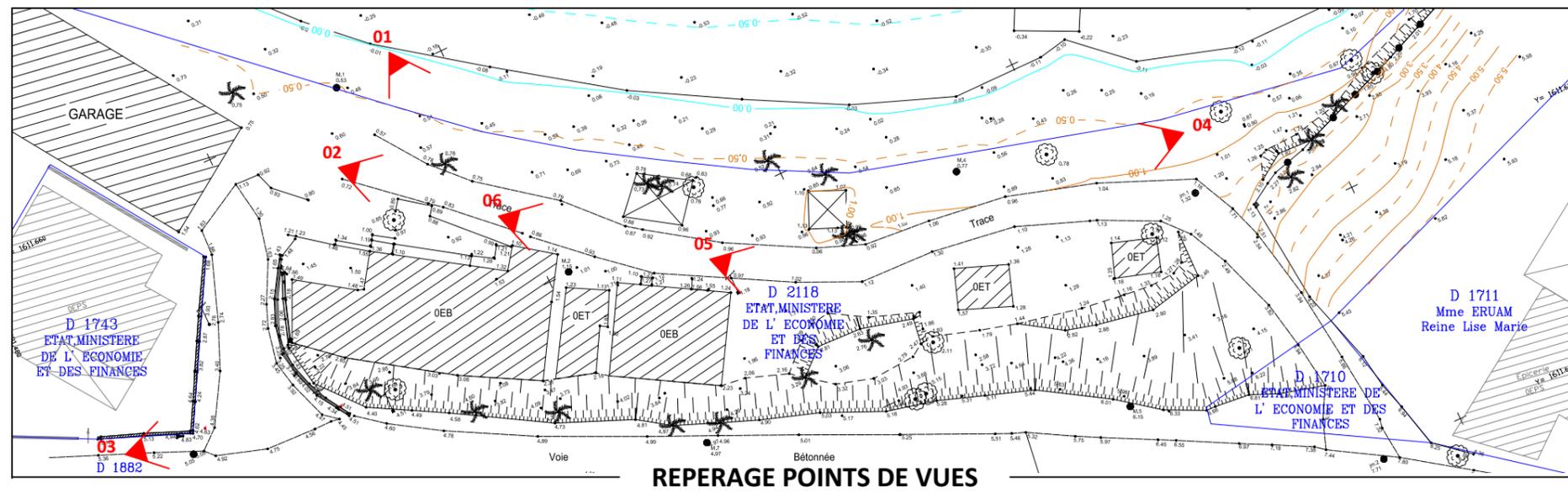


FAÇADE NORD



FAÇADE OUEST





— VUES DE LOIN (PC8) —



— VUES DE PRES (PC7) —